

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU DE MAINE-ET-LOIRE
BULLETIN HYDROLOGIQUE DU 18 AVRIL 2017

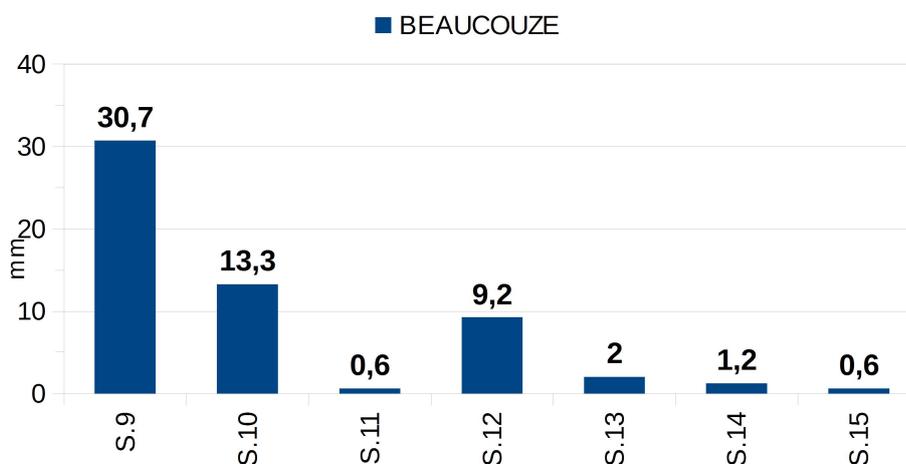
I CONDITIONS METEOROLOGIQUES

1 – Bilan météorologique au 16 avril 2017

1.1 Les quantités de pluie relevées (en mm) au cours des semaines passées

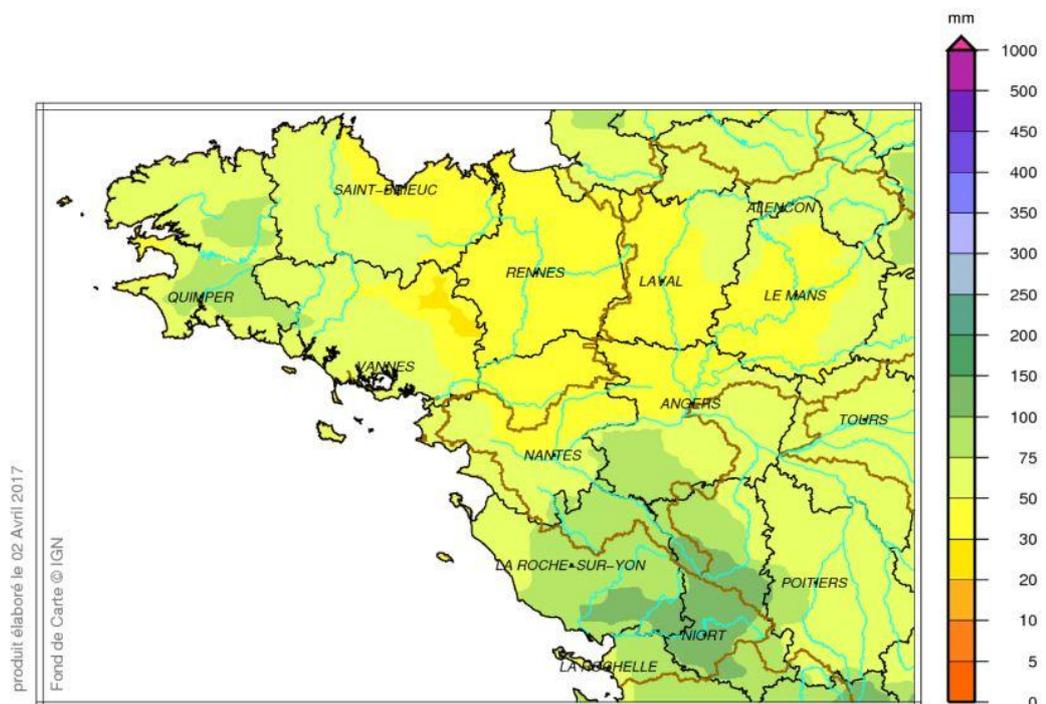
	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15
Station	Du 28/02 au 5/03	Du 6/03 au 12/03	Du 13/03 au 19/03	Du 20/03 au 26/03	Du 27/03 au 2/04	Du 03/04 au 09/04	Du 10/04 au 16/04
Angrie	24,6	14,4	0,2	15,2	4,4	1,2	0,4
Beaucouzé	30,7	13,3	0,6	9,2	2	1,2	0,8
Cholet	46,1	21,7	1	17	3,6	1,4	0,4
Fontaine-Guérin	28,4	10,1	0,8	13,6	0	0,4	0,2
Marcé	35,7	12,5	0,8	10,4	0,2	0,8	0,2
Martigné-Briand	35,7	18,2	0,8	11,6	0,2	0,8	0,2
Pouancé	19,1	8,4	0	7,6	2,6	1	1,2
Segré	21,6	10,2	0,6	11,6	3,6	0,8	1
Montreuil-Bellay	23,5	4,5	0,5	11,5	0,5	1,5	0
Lasse	37	12,4	0,4	12,8	0,6	2,4	0,6
	Lundi 27 exclu						

Pluviométrie à Beaucouzé (S9 à S15)



2 – Situation Hydrologique du mois de mars 2017

La situation reste déficitaire ou dans la moyenne. Une attention particulière reste nécessaire.

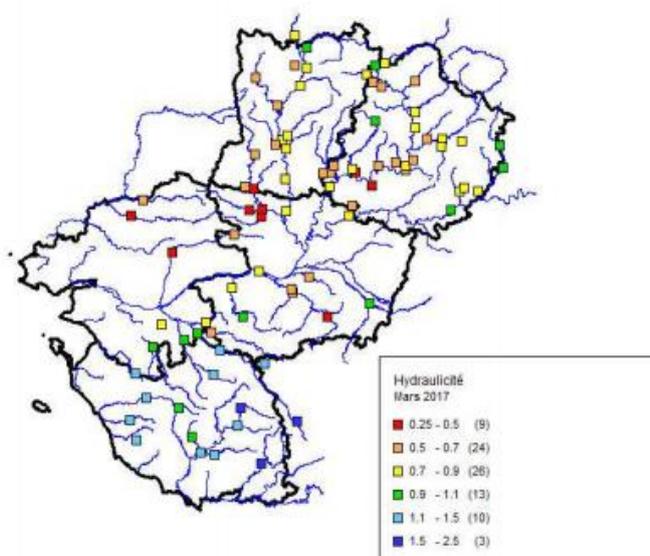


Bassin Loire aval : cumul de précipitations du mois de mars 2017

II ETAT DES EAUX SUPERFICIELLES

3. Etat des écoulements

3.1 Situation des cours d'eau de la région en mars 2017



3.2- Réseau COLIANE au 17 avril 2017

Cours d'eau	Débits en m ³ /s (moyenne du mois calculée à partir des données connues les plus anciennes pour chacune des rivières)	Seuils de référence en m ³ /s				Débits et tendance (par rapport à la semaine passée)
		Alerte ¹	Alerte renforcée ²	Coupure ³	Crise ⁴	
LOIRE à Montjean et AUTHION	456 (1120)	150	127	105	100	(681) ⬇
SARTHE à Beffes (53)	16,4 (55,6)	9	7	5,5	5	(19) ⬇
MAYENNE à Chambellay.	14 (44)	5	4	3	2,5	(17,2) ⬇
OUDON à Segré (Maugué).*	1,56 (7,98)	1	0,6	0,3	0,1	(1,98) ⬇
LOIR à Durtal.	16,2 (38,4)	8	5,5	4,5	4	(19) ⬇
LAYON à St Lambert du L.	1,31 (4,19)	0,6	0,4	0,2	0,03	(1,22) ⬆
AUBANCE à Soulaines sur A..	0,18 (0,75)	0,12	0,06	0,035	* ⁵	(0,23) ⬇
HYRÔME à St Lambert du L.	0,17 (0,98)	0,12	0,06	0,03	*	(0,22) ⬇
EVRE à la Chapelle St Florent	0,85 (3,17)	0,45	0,25	0,09	*	(1,04) ⬇
MOINE à Saint Crespin sur M.	0,74 (2,35)	0,6	0,45	0,25	*	(0,86) ➔
SÈVRE NANTAISE à Tiffauges	2,98 (10)	0,4	0,33	0,2	0,1	(3,82) ⬇
THOUE ⁶ à Montreuil-Bellay.	3,96	0,9	0,6	0,3	0,2	(5,75) ⬇
ARGENTON ⁶ à Massais (79).	0,86	0,24	0,16	0,08	0,2 ⁷	(1,57) ⬇

3.3 Tableau d'hydraulicité moyenne pour le remplissage des réserves irrigation au 17 avril 2017.

Données de la semaine 15 appliquées aux moyennes mensuelles d'avril										
BV	11	12	13	14	15	16	17	moy hebdo Mh en m ³ /s	Qm avril en m ³ /s	Seuil = Mh / Qm
LOIRE	593	562	545	509	486	477	456	518,29	1120	0,46
SARTHE	17,80	17,30	17,30	16,80	16,50	16,30	16,40	16,91	55,60	0,30
MAYENNE	15,90	15,60	15,00	14,30	14,30	14,10	14,00	14,74	44,00	0,34
OUDON	1,48	0,97	1,68	1,70	1,54	1,37	1,56	1,47	7,98	0,18
LOIR	17,60	18,00	17,80	17,20	16,40	16,50	16,20	17,10	38,40	0,45
LAYON	0,20	0,10	0,09	0,08	0,77	0,90	1,31	0,49	4,19	0,12
AUBANCE	0,19	0,18	0,19	0,19	0,19	0,18	0,18	0,19	0,75	0,25
HYROME	0,19	0,18	0,18	0,18	0,18	0,17	0,17	0,18	0,98	0,18
EVRE	0,92	0,90	0,89	0,89	0,87	0,86	0,85	0,88	3,17	0,28
MOINE	0,64	0,80	0,84	0,81	0,83	0,64	0,74	0,76	2,35	0,32
SEVRE N	3,85	3,69	3,53	3,54	3,12	3,05	2,98	3,39	10,00	0,34
ARGENTON	1,32	1,23	1,11	1,00	0,93	0,90	0,86	1,05	4,92	0,21
THOUE ⁷	4,54	4,39	4,32	4,19	4,09	4,02	3,96	4,22	14	0,30

1) débit moyen journalier de mise en état d'alerte du BV concerné.

2) débit moyen journalier en dessous duquel les mesures d'alerte renforcée sont applicables.

3) débit moyen journalier en dessous duquel les mesures de coupure sont applicables.

4) débit moyen journalier en dessous duquel seuls les usages vitaux sont autorisés (seuil de crise défini par le SDAGE LB)

5) non défini par le SDAGE LB

6) seuils d'alerte, alerte renforcée, coupure et crise définis par l'arrêté l'arrêté interdépartemental du 2 avril 2014 définissant les zones d'alerte et les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau dans le BV Thouet – Thouaret – Argenton.

7) à Montreuil-Bellay

Règles de remplissage des plans d'eau entre le 1^{er} et le 30 avril 2017, établies conformément aux décisions du Comité de l'eau réuni le 16 mars 2017 sous la présidence de Madame la préfète de Maine-et-Loire :

Cas 1	<u>Seuil < 0,5</u>	L'interdiction de remplissage au-delà du 31 mars sera généralisée à tous les plans d'eau (hors AEP)
Cas 2	<u>Seuil >1,25</u>	Possibilité de prolonger la période de remplissage jusqu'au 30 avril sera ouverte par arrêté spécifique. Cette autorisation exceptionnelle s'appliquera à titre dérogatoire sur demande explicite auprès du service Eau Environnement Forêt de la DDT 49 avant le 1 ^{er} Avril 2017 et pour les seuls plans d'eau d'irrigation y compris prélèvements régulièrement autorisé par l'Administration
Cas 3	<u>Seuil compris entre Cas 1 et Cas 2</u>	Aucune restriction n'est prise et aucune dérogation de remplissage n'est accordée.

Dans le cas des bassins versants qui font l'objet d'un suivi visuel dans le cadre de l'observatoire national des étiages (ONDE), et dont le débit journalier moyen n'est pas calculé, un bassin versant de « rattachement » leur est attribué. Les conditions de remplissage applicables à ces bassins versants sont celles applicables à leur bassin versant de « rattachement » respectif.

BV	STATION ONDE	BV de « Rattachement »
ERDRE	Le Gué d'Avallé RD 183 - Commune de Angrie	OUDON
ROMME	Aval du pont de la "Maussionnière" - Commune de Bécon-les-Granits	
BRIONNEAU	Amont du pont de la RD 104 - Commune de Saint-Clément-de-la-Place	
DIVATTE	Barbechat (44)	EVRE
THAU	Pont de la route de la Villa Petrus - Commune de Le Mesnil-en-Vallée	LOIR
COUASNON	Les Landes - commune de Fontaine-Guérin	
LATHAN	La Moutonnerie - Commune de Longué-Jumelles	

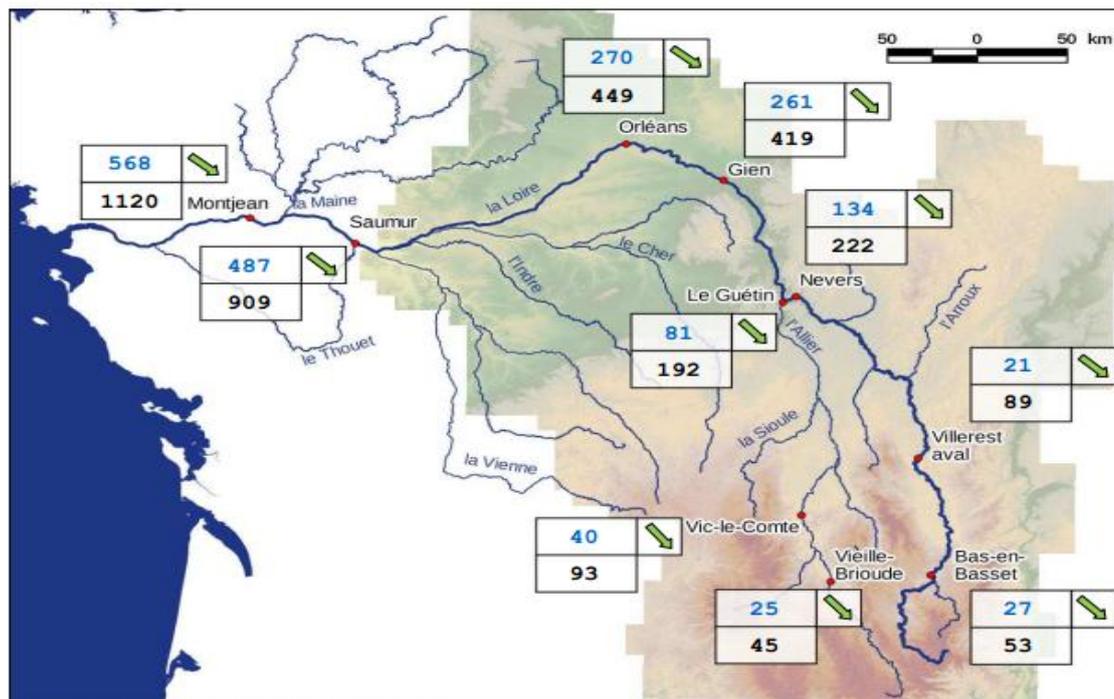
Dans tous les bassins versants du département les débits sont inférieurs à 0,5 *fois le débit mensuel du mois d'avril* et tout prélèvement dans les eaux superficielles serait gravement préjudiciable pour les milieux, le remplissage de tous les plans d'eau est donc interdit.

Tous les bassins versants du département sont concernés par cette mesure :

la Loire, l'Authion, la Sarthe, la Mayenne, l'Oudon, l'Erdre, la Romme, le Brionneau, le Loir, l'Evre, la Divatte, la Thau, le Layon, La Moine, l'Argenton, le Thouet, l'Aubance, l'Hyrôme, le Couasnon, le Lathan et la Sèvre-Nantaise.

3.4 Situation générale de la Loire (DREAL Centre)

Débits de la Loire au **12 avril 2017**.



En bleu : débits en m³/s, ce jour.
En noir : moyenne interannuelle du mois en cours (source : banque hydro)

Commentaires

Les débits sont en baisse sur l'ensemble du bassin.

Situation des retenues de Naussac et Villerest au **12 avril 2017**.

Naussac	Villerest
Volume de la retenue : 178 Mm ³ (94 %)	Volume de la retenue : 121,2 Mm ³ (93,1 %)
Capacité maximale de la retenue ⁸ : 190 Mm ³	Capacité maximale de la retenue ⁹ : 130,2Mm ³
Débit entrée : 0 m ³ /s	Débit entrée : 45,6 m ³ /s
Soutien d'étiage : 0 m ³ /s	Débit sortie : 45,6 m ³ /s

8) À la cote 945 m NGF
9) À la cote 315 m NGF

4 État des Réserves

4.1 Réserve de Rillé au 09 avril 2017.

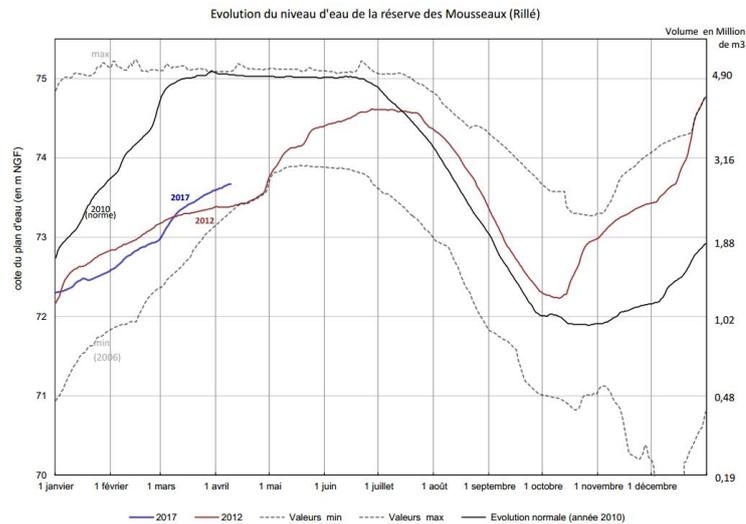
(Entente Interdépartementale pour l'aménagement de l'Authion)

Volume total : 4,9 Mm³

Taux de remplissage : 54 %

Volume de la retenue : 2,64 Mm³

Débit de sortie : 40 litres/s

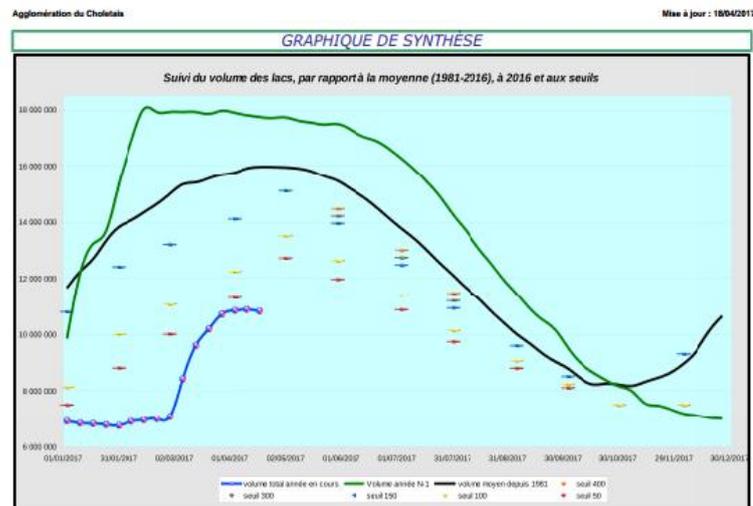


4.2 Ribou/Verdon au 18 avril 2017

(Communauté d'Agglomération du Choletais)

Volume total : 17,8 Mm³ Volume disponible : 10,82 Mm³ (soit 60,95%)

Débit de sortie : 50 litre /s



III ETAT DES EAUX SOUTERRAINES

5 – Suivi des piézomètres de référence – (source BRGM)

5.1 Zones d'alerte n°1 à 7 et 10 à 13 (valeur de la semaine précédente entre parenthèses)

	Piézomètre	Niveau au 17 avril 2017	Alerte	Alerte renforcée	Coupure
1	UDON (socle) (Noyant-la-Gravoyère – 04222X0108/PZ)	49,61 → (49,59)	50,01	49,81	49,62
2	ERDRE (socle) (La Cornouaille – 04532X0051/PZ)	53,15 ↘ (53,26)	52,68	52,32	52,04
3	MAYENNE (socle) (Champteusse-sur-Baconne – 04231X0089/PZ)	45,59 ↗ (45,55)	44,77	42,90	41,77
4	ROMME-BRIONNEAU (socle) (Saint-Lambert-la-Potherie – 04541X0016/PZ)	54,31 ↘ (54,33)	54,55	53,98	53,71
5	LAYON (socle) (Chemillé – 04838X0175/PZ)	74,06 ↘ (74,15)	74,01	73,72	73,49
6	AUBANCE-THOUET-OUERE (cénomanien-sables) (Doué-la-Fontaine – 04855X0077/PZ)	53,99 ↘ (54,01)	53,57	53,14	53,03
7	SUD-LOIRE (séno-turonien) (Louerre – 04851X0091/PZ)	60,76 (*) (60,76)	60,55	60,47	60,40
10	SEVRE NANTAISE-EVRE (socle) (Mouzillon (44) – 05092X0009/P)	43,53 ↘ (43,70)	42,81	42,27	41,79
11	AUTHION MOYEN (cénomanien-sables) (Brion - 04553X0023F)	43,06 → (43,05)	43,17	42,52	42,43
12	AUTHION (séno-turonien) (Pontigné – 04248X0022/F)	69,36 (**) (69,36)	68,12	67,29	66,93
13	LOIR-SARTHE AVAL (cénomanien-sables) (Montigné-les-Rairies - 04242X0053F)	33,02 → (33,03)	32,79	32,49	32,26

(*) données du 27 mars

(**) données du 3 avril

5.2 Zones d'alerte n° 8 et 14¹⁰

Le 17 avril 2017 le débit de la Loire à Montjean est de 456 m³/s

Zone d'alerte	Seuils en m ³ /s			
	Alerte	Alerte renforcée	Coupure	Crise
8 AUTHION Alluvions	150	127	105	100
14 Alluvions de la LOIRE / THAU				

5.3 Zone d'alerte n° 9 DIVATTE¹¹ (Saint Julien de Concelles- Basse Goulaine – 04818X0544/PZ34) Alluvions de la Loire

Niveau du piézomètre au 10 avril	3,30 ↘ (3,40)		
Seuils au mois de	Alerte	Alerte renforcée	Coupure
AVRIL	3,24	2,78	2,6
MAI	2,88	2,14	2,1
JUIN	2,38	1,92	1,89

10) Les dispositions prises pour ces deux zones dépendent du débit de la LOIRE à MONTJEAN.

11) Les dispositions prises pour cette zone dépendent de cotes piézométriques mensuelles (mois d'avril à septembre)

Niveau du piézomètre au 10 avril	3,30 \blacktriangledown (3,40)		
Seuils au mois de	Alerte	Alerte renforcée	Coupure
JUILLET	1,78	1,52	1,34
AOUT	1,4	1,02	0,94
SEPTEMBRE	1,31	1,08	0,9

IV CONCLUSION

Dans tous les bassins versants du département les débits sont inférieurs à 0,5 et tout prélèvement dans les eaux superficielles serait gravement préjudiciable pour les milieux, le remplissage de tous les plans d'eau est donc interdit.

Tous les bassins versants du département sont concernés par cette mesure :

la Loire, l'Authion, la Sarthe, la Mayenne, l'Oudon, l'Erdre, la Romme, le Brionneau, le Loir, l'Evre, la Divatte, la Thau, le Layon, La Moine, l'Argenton, le Thouet, l'Aubance, l'Hyrôme, le Couasnon, le Lathan et la Sèvre-Nantaise.

Par application des dispositions de l'arrêté-cadre, les mesures de restrictions sont :

6 EAUX SUPERFICIELLES

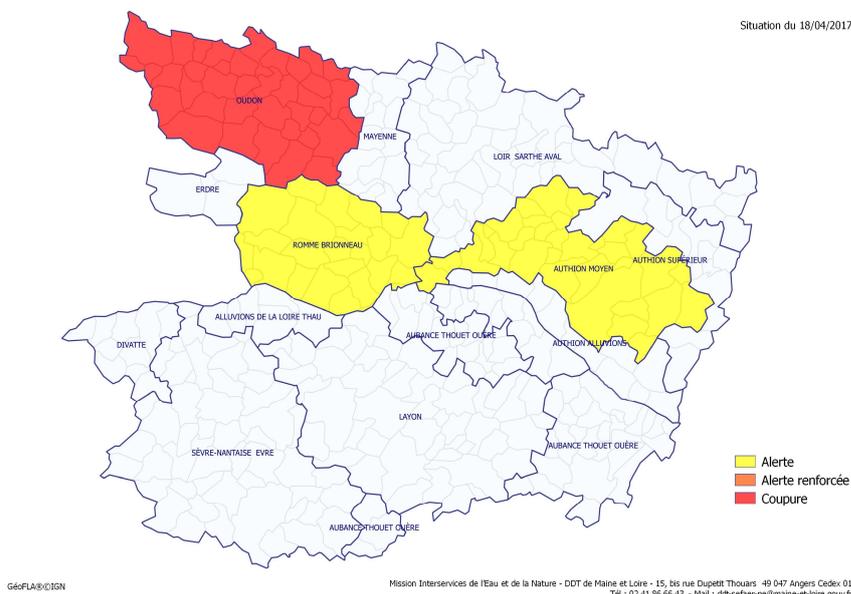
Pour cette ressource, aucun seuil n'a été franchi

7 EAUX SOUTERRAINES

ALERTE	ALERTE RENFORCEE	COUPURE
AUTHION MOYEN		OUDON
ROMME-BRIONNEAU		

PRELEVEMENTS DIRECTS DANS LES EAUX SOUTERRAINES

Situation du 18/04/2017



Zones d'alerte eaux souterraines

8 RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le 17 avril le débit de la Loire à Montjean est de 456 m³/s

Pour cette ressource, aucun seuil n'a été franchi